

Moniteur d'entraînement physique militaire et sportif (EPMS)

RNCP16870 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	335t
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	16/06/2018

Certificateur(s)

Ministère de la défense - Centre national des sports de la défense (CNSD)

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le moniteur d'EPMS est un animateur plurivalent qui exerce son activité de manière autonome au sein d'une équipe de spécialistes (cellule EPMS), principalement dans quatre grands groupes de disciplines : les disciplines fondamentales : course à pied, musculation, activités aquatiques ; les activités physiques militaires et sportives (APMS) : méthode naturelle, sports de combat et disciplines professionnelles associées, parcours d'obstacles et d'audace ; les sports collectifs, course d'orientation, les activités physiques de pleine nature.

Dans un but d'initiation, il peut être amené à animer d'autres disciplines sportives.

Son action vise prioritairement à l'amélioration et au maintien de la condition physique générale, au développement d'aptitudes et à l'acquisition de capacités spécifiques aux métiers militaires.

En cohérence avec cet objectif prioritaire, il est amené à animer des séances en sport collectif et de pleine nature visant respectivement au développement de la cohésion et à la maîtrise de l'environnement.

Titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique, il est habilité à surveiller les baignades.

Il participe également à l'organisation de compétitions ou manifestations sportives, à la préparation individuelle ou d'équipes dans le cadre des championnats, à la préparation des candidats aux épreuves physiques des concours et examens ainsi qu'à l'évaluation annuelle de la condition physique individuelle des militaires.

Au delà des compétences acquises lors de sa formation, les qualifications fédérales obtenues lui permettent d'animer à titre bénévole une ou plusieurs sections du club sportif de l'unité, ouvertes à tout public.

Dans le domaine de la sécurité des APMS, sa responsabilité s'exerce auprès des pratiquants qu'il encadre, des acteurs qui participent à son action (encadrement des sections), et dans le domaine du suivi et de l'entretien des infrastructures et équipements sportifs.

Il participe au fonctionnement de la structure.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences ou capacités attestées : - Maîtriser les connaissances élémentaires relatives à la pédagogie, à l'apprentissage moteur, aux sciences biologiques et humaines, à la législation et la réglementation civile et militaire, appliquées aux activités physiques militaires et sportives.

- Maîtriser les bases théoriques, techniques et règles de sécurité relatives aux disciplines à encadrer (APMS, sports collectifs, activités de pleine nature) et d'une discipline optionnelle (brevet fédéral de 1er niveau).

- Elaborer des séances d'initiation dans diverses APMS.
- Mettre en œuvre des tests d'évaluation de la condition physique.
- Faire respecter les règlements des pratiques et rappeler les consignes techniques de sécurité.
- Prendre en compte les caractéristiques du public et les risques potentiels dans la préparation de l'activité considérée.
- Adapter son action aux évolutions des contraintes environnementales et des comportements des pratiquants (niveau de fatigue, niveau de forme, attitude, intensité, durée).
- Appliquer les procédures d'alerte et de secours.
- Être en mesure de proposer des situations d'apprentissage individualisées.
- Utiliser le matériel adapté aux situations pédagogiques et aux contraintes de sécurité.
- Participer à la conception et la mise en œuvre d'une manifestation sportive au niveau local en prenant en compte les contraintes réglementaires et la sécurité des pratiquants et des tiers.
- Rappeler les consignes de sécurité lors de la mise en œuvre des activités.
- Réunir les moyens matériels nécessaires à la réalisation de son action.
- Entretenir le matériel technique et appliquer les règles de sécurité et d'hygiène concernant son stockage.
- Suivre qualitativement et quantitativement le stock de matériel (inventaire, cahier de suivi, procédure de réforme...).
- Participer à l'entretien courant des infrastructures et des équipements.
- Connaître et appliquer les textes sur l'évaluation annuelle de la condition physique des militaires - participer à son contrôle.
- Participer à la politique de prévention en matière de sécurité et de santé : adaptation des effets de sport à l'activité, hygiène alimentaire, échauffement adapté, retour au calme, hydratation ...
- S'intégrer dans la structure (cellule EPMS) et être en mesure de travailler en équipe.
- Communiquer avec ses interlocuteurs.
- Coordonner l'action des co-intervenants.
- Utiliser les technologies de l'information et de la communication dans les situations courantes de la vie professionnelle.
- Assurer la surveillance des activités aquatiques (BNSSA).
- Posséder une condition physique compatible avec le métier d'animateur.
- Animer des séances d'escalade en prenant en compte les contraintes réglementaires et la sécurité des pratiquants et des tiers.
- Animer des séances de techniques d'intervention opérationnelles rapprochées (TIOR) ou des techniques d'intervention professionnelles (TIP), en prenant en compte les contraintes réglementaires et la sécurité des pratiquants et des tiers.
- Animer une ou plusieurs sections du club sportif dans un objectif principal de découverte et de loisirs.
- Dans le cadre des clubs, prendre en compte la diversité des caractéristiques des publics accueillis : jeunes, adultes, hommes/femmes, seniors voire handisports.
- Réaliser des tâches administratives et de gestion courantes.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

1 / Au sein du ministère de la Défense, le moniteur d'EPMS exerce ses fonctions au sein d'une cellule EPMS d'une unité opérationnelle (bâtiment de la marine, régiment, base, escadron de gendarmerie) ou d'une école de formation. Placé sous l'autorité d'un cadre de niveau III ou II, outre la conduite des séances d'APMS, il contribue à la gestion et l'entretien des infrastructures, équipements et matériels sportifs.

Titulaire du Brevet National de Sauvetage et de Sécurité Aquatique (BNSSA), il participe sous la responsabilité d'un chef de bassin à la surveillance des activités aquatiques.

En outre, ses compétences et qualifications optionnelles acquises en formation lui permettent d'animer une ou plusieurs sections du club sportif ouvertes à tout public dans un objectif de découverte et de loisir.

2/ Après environ 7 ans de carrière, il peut sous certaines conditions avoir accès à la formation de moniteur chef d'EPMS.

3 / Dans un objectif de reclassement, le titulaire du moniteur d'EPMS, après quelques années d'expérience professionnelle, pourrait prétendre aux mêmes conditions d'exercice qu'un animateur d'activités physiques pour tous (BEESAPT - BPJEPS 'APT').

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES
animateur(trice) sportif plurivalent

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ
Article L. 363-1 du code de l'éducation.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS
Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION
A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, VAE

- Le commandant de l'Ecole Interarmées des sports - Le directeur général de la formation
- Le chef de bataillon d'Antibes
- Le correspondant chargé des sports de l'armée concernée
- Un titulaire de la certification depuis plus de deux ans

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	16/06/2018
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP5405

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP35578

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

- Intradef : www.sga.defense.gouv.fr : -circulaire VAE

- guide VAE
 - Livret 1 et Livret 2
 - Internet : www.sports.defense.gouv.fr (en cours de développement) :
 - guide VAE du ministère de la défense
 - circulaire relative à la procédure VAE du ministère de la défense (signature autorité)
 - instruction d'application sur la VAE relative aux certifications professionnelles du domaine EPMS (en cours)
 - Livret 1 : demande de candidature
 - Livret 2 : description de l'expérience
 - Textes formation : instruction n°832 – circulaire n°833 et son 1er modificatif.
- <http://www.sports.defense.gouv.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/16870/>